

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77

Présents et représentés à la séance : 53

Date de première convocation : 6 mai 2013

Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 20 05 2014

SEANCE DU 15 MAI 2014

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

20 MAI 2014

Bureau du Courrier N°1

OBJET : Election du Président du Syndicat Mixte

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE QUINZE MAI

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Ange GAMBIN, doyen de la séance.

Etaient présents les élus délégués de la :

- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : JB. AILLAUD, S. AYACHE, M. CCEUR, M. RICARD, JM ARNAUD, P. BIAIS
- Communauté de Communes du Champsaur : G. CHAPELLE, C. MIOLETTI, JP. DAVIN, P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, J. NOUGUIER, D. PY, D. GOURY représenté par JP. DAVIN, B. ROCHAS, B. ROUSTANG
- Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon : M. CAZAC, S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, N. WIERZBINSKI, E. CLAUZIER, F. SOLOMNIAC, C. SAUMONT, G. BERNARD, H. BORRELY
- Communauté de Communes du Haut Champsaur : JP. COLLE, P. RICOU, F. BROUX représenté par P. RICOU, JF. MICHEL
- Communauté de communes du Valgaudemar : C. PELLISSIER, R. ACHIN, L. SAUVA
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : R. DIDIER représenté par M. GRENIER, M. GRENIER, C. BOUTRON, AB. DEGRIL, PY. LOMBARD, C. FACHE
- Communes : Avançon : G. DANY, Châteauneuf d'Oze : F. VELLIEUX, Chorges : C. DURAND, La Bâtie Neuve : A. DE SANTINI, La Bâtie Vieille : F. CESTER représenté par M. BEYNET, La Roche des Arnauds : JF. CONTOZ, La Rochette : RM. JOUSSELME, Le Dévoluy : J. PUGET, Manteyer : G. JULLIEN, Rambaud : M. BEYNET, St Auban d'Oze : S. LARD, St Etienne le Laus : P. GUILLEMAIN, Valsertres : Y. JAUSSAUD

Etaient excusés :

- Communauté de communes du Valgaudemar : D. ALLUIS
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : C. HUBAUD
- Communes : Montmaur : G. LESBROS, Rabou : M. HUBAUD

Etaient absents :

- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : JP. TILLY, P. ALLEC, A. GAYDON, R. COSTORIER, R. ODDOU STEFANINI, M. GAY PARA
- Communauté de Communes du Champsaur : M. VINCENT, D. GOSSELIN, JM BARTHELEMY

- Communauté de communes du Valgaudemar : JC. CATELAN, C. ANTOINE, L. AUBERT, D. ARMAND
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : JL. BROCHIER,
- Communes : Chabestan : AM. GROS, Furmeyer : L. CASALI, Le Saix : P. SCHIAZZA, Montgardin : A. ROULET, Oze : R. FREY, Veynes : R. MOREAU

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- Mr VALLANTIN, élu à la communauté d'agglomération du Gapençais
- Mme MARY, Maire d'Aspres les Corps
- Mme BARTHELEMY, suppléante et Maire de Châteauneuf d'Oze
- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise, C. KERNEN, chargée de mission au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Ange GAMBIN, délégué de la communauté de communes du Champsaur, conseiller municipal à Laye, est désigné doyen d'âge de l'assemblée et préside la séance. Il indique aux participants qu'il va être procédé à l'élection du Président du syndicat mixte du SCoT suite au renouvellement des équipes municipales.

Il rappelle que l'élection du Président est soumise au code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux statuts et règlement intérieur du syndicat mixte du SCoT. Le conseil syndical élira son Président à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative des suffrages exprimés lors du troisième tour. Il appelle les candidatures.

Monsieur Maurice RICARD, délégué de la communauté de communes de Tallard-Barcillonnette, Maire de Sigoyer est le seul à présenter sa candidature. Il en expose les motifs et précise souhaiter poursuivre le mandat de Président qu'il exerce depuis mai 2012.

Le conseil syndical désigne Monsieur Mathias CAZAC et Monsieur Nicolas WIERZBINSKI pour assumer les fonctions d'assesseurs lors du dépouillement.

Monsieur Ange GAMBIN engage les opérations de vote et précise que celui-ci se déroulera à bulletin secret.

Après dépouillement par les assesseurs, Monsieur Ange GAMBIN annonce les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 53
Nombre de bulletins blancs : 2
Nombre de suffrages favorables exprimés : 51
Majorité absolue : 28

Monsieur Maurice RICARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Président.

Monsieur Ange GAMBIN le félicite et l'assemblée prend part à ces félicitations.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE


Le Président
Maurice RICARD